

# LVMH

## ***LVMH : MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020***

Paris, le 25 mars 2021

LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton annonce la mise à disposition de son Document d'enregistrement universel (DEU) 2020 dans les conditions requises par la réglementation en vigueur.

Ce document a été déposé le 25 mars 2021 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro D.21-0192. Il peut être consulté sur le site internet de la Société : [www.lvmh.fr](http://www.lvmh.fr) (rubriques Actionnaires / Investisseurs et analystes / Publications). Il est également disponible sur le site internet de l'AMF : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

Le Document d'enregistrement universel inclut notamment :

- le rapport financier annuel au 31 décembre 2020 ;
- le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- les rapports des Commissaires aux Comptes ;
- les informations relatives aux honoraires des Commissaires aux Comptes ;
- le descriptif du programme de rachat d'actions ;
- la déclaration de performance extra-financière.